

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale. (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 7 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f., » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons parlé des difficultés nombreuses qui assiégeaient le cabinet tory, à l'extérieur, sans compter ses déboires à la chambre des communes, par suite de ses démêlés incessants avec l'opposition. Un discours prononcé par M. Bulwer-Lytton, devant ses électeurs d'Hertford, nous apprend aujourd'hui de quelle façon le comte Derby et ses amis espèrent conjurer sinon faire disparaître complètement les nouveaux orages que se préparent à déchaîner lord John Russell ou lord Palmerston.

Sir Bulwer-Lytton a fait ainsi la nomenclature des projets de réforme intérieure qu'élabore l'administration actuelle. La première mesure importante, a-t-il dit, qui sera proposée est la loi de réforme, « et je puis vous assurer que le gouvernement est tout-à-fait disposé à présenter une loi significative et à mettre en avant tous les moyens praticables de réforme. » — En outre, le cabinet présentera un bill sur les faillites.

« Quant à la question de l'économie des finances, a-t-il ajouté, je sais, d'après ce que j'en ai appris du chancelier de l'Échiquier, que ce qu'il désire le plus, c'est de faire toutes les économies compatibles avec le service public. Nous devons entretenir nos moyens de défense nationale: il n'est permis à aucun gouvernement de les négliger, mais on doit se rappeler en même temps que, par ses économies en temps de paix, le pays est mieux préparé à faire des dépenses extraordinaires en temps de guerre. Napoléon I^{er} nous a appelés une nation de boutiquiers; soit, mais ce sont les bénéfices et les économies des boutiquiers qui sont le nerf de la guerre. »

Si nous en croyons l'orateur ministériel, l'examen d'un bill tendant à l'abolition des impôts ecclésiastiques suivra de près les questions qui précèdent. Le cabinet s'attachera à trouver un moyen terme qui permettra à la chambre des lords d'adopter une réforme qu'elle repoussera certainement telle qu'elle vient d'être adoptée par les communes. Enfin, le ministère tory s'appliquera à obtenir la pacification de l'Inde en faisant concourir les capitaux et la civilisation au prestige du gouvernement de ce pays, en éloignant toute cause de désaffection.

Tous ces projets sont fort beaux, on ne saurait le nier; et si le ministère anglais peut accomplir son œuvre d'amélioration et de réparation, avec le succès que semble indiquer son programme, il méritera certainement qu'on le maintienne au pouvoir. Mais il y a loin, on le sait, de la conception d'un désir même sincère à son exécution, s'il manque à celui qui se charge de le faire entrer dans le domaine des faits, l'autorité et la puissance. — Havas.

Le rapport sur le code rural, dont nous avons parlé, a été fait par M. le comte de Casabianca et soumis à une commission du Sénat, chargée d'examiner la proposition de M. Ladoucette concernant ce même code. Ce rapport a été voté par le Sénat sans modifications. (Moniteur.)

On lit dans la partie non officielle du Moniteur: L'Empereur a eu la pieuse pensée d'assurer à la France la possession de l'habitation où l'empereur Napoléon I^{er} a terminé ses jours, et du tombeau où ont reposé ses cendres. S'associant à l'auguste sollicitude de Sa Majesté Impériale, le Corps-Législatif a voté, pour être mis à la disposition du département des affaires étrangères, un crédit extraordinaire de 180,000 francs. L'acquisition de ces précieux débris est aujourd'hui un fait accompli. Le 18 mars dernier, une ordonnance rendue par la législature de Sainte-Hélène et ratifiée, le 7 mai suivant, par un ordre de la Reine d'Angleterre, a conféré à l'Empereur des Français et à ses héritiers, à perpétuité, la propriété absolue du domaine de Longwood et du tombeau de Napoléon I^{er}. Ainsi, grâce à l'intervention empressée du gouvernement de Sa Majesté Britannique, ces lieux sacrés, où se sont accomplis d'incomparables destinées, appartiennent désormais à la France.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 9 juin. — Dans la séance de la chambre des lords, répondant à une interpellation de lord Brougham, les comtes de Clarendon et de Malmesbury ont exprimé l'opinion que les rapports américains au sujet du droit de visite exercé par les croisières anglaises avaient dû être singulièrement exagérés.

Lord Clarendon a donné l'assurance que ses instructions aux officiers de ces croisières ne justifieraient en aucune manière les insultes dont on s'est plaint.

Le comte de Malmesbury a dit que, si les rapports fournis par les Américains étaient exacts et fondés, il serait impossible de prendre la défense des officiers des croisières anglaises; mais il a eu une conférence avec l'ambassadeur américain à Londres, aujourd'hui même, et il a l'espoir fondé, non-seulement d'arranger la question actuelle, mais encore de prévenir toute contestation à l'avenir.

Dans la séance de la chambre des communes, la motion de M. Berkeley en faveur du vote au scrutin secret, appuyée par MM. Bright, Eastcourt, Walpole et d'autres membres de la chambre, et combattue par lord Palmerston, lord John Russell et M. Lewis ayant fait partie du dernier cabinet, a été rejetée à la majorité de 294 voix contre 197. — Havas.

Madrid, 9 juin. — Il a été établi une succursale de la banque d'Espagne à Alicante.

Les bruits de crise ministérielle n'ont pas de fondement.

La cour rentrera bientôt à Madrid.

Marseille, 9 juin. — Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, en date du 2 juin.

Des réjouissances avaient eu lieu à l'occasion du mariage des sultanes. Le sultan avait reçu, le 1^{er} juin, le corps diplomatique; M. Thourvel avait pris la parole comme doyen; les chefs des différentes religions de l'Empire avaient tous été invités au mariage des sultanes, ce qui avait produit quelque sensation.

La révolte de Candie préoccupe la Porte et fait diversion à la question du Monténégro. On craint que les nouvelles troupes envoyées à Vély-Pacha ne soient la cause de nouvelles violences.

Un accident est arrivé à Péra; un plancher s'est écroulé sur des Grecs, pendant l'office divin, dans une église provisoire. 50 personnes ont été tuées ou blessées.

La machine du paquebot Djeddah a sauté au moment du départ de ce bâtiment pour la Syrie. Plusieurs personnes ont été brûlées ou asphyxiées.

A Rhodes, ainsi qu'à Sansoum et à Sokica, les

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

IX. — L'APPAREILLAGE.

Chacun était à son poste d'appareillage: le capitaine de la *Sévère*, sur la dunette et commandant lui-même, quoique Desbagnes fut placé à côté de lui en qualité d'officier de manœuvre; les matelots répandus sur les passavants et dans la mâture ou rangés aux barres du cabestan, dont Fargeolles dirigeait l'action; les élèves et les officiers-mariniers répartis aux divers centres de mouvement.

Gaussard, comme gabier de beaupré, s'occupait de l'ancre, qui ne pouvait tarder à être dérapée et à se montrer hors de l'eau.

Le lieutenant Renaud se trouvait nécessairement tout près de Gaussard, car, dans les grandes circonstances telle que l'appareillage, le second prend toujours le commandement du gaillard d'avant.

Le vieux matelot fut le seul qui entendit les communications de l'administrateur colonial quand celui-ci aborda Jules.

— Mon ordre de débarquement! murmura l'officier en prenant la pièce officielle des mains du sous-commissaire; je vous remercie de votre zèle, monsieur de la Rizière, et vous en garderai une éternelle reconnaissance.

Gaussard écoutait avec un étonnement mêlé de douleur.

— Eh bien! que faites-vous? s'écria l'administrateur, le temps presse, hâtez-vous d'aller prévenir le commandant; faites mettre vos effets dans le canot et partons!

Jules restait immobile, les sentiments les plus opposés l'agitaient violemment.

— Antonine vous attend, dit M. de la Rizière.

L'officier fit quelques pas pour descendre du gaillard d'avant et se rendre auprès de M. de Kergal. Il fut arrêté au passage par Gaussard.

— Comment! vous partez! dit ce dernier d'un ton de reproche; vous nous trompiez donc hier, hier soir, Monsieur Renaud?

— Je ne vous trompais pas! répondit vivement Jules qui ne jugea pas au-dessous de sa dignité de se justifier

aux yeux du vieux matelot; de nouvelles circonstances m'ont encore fait changer d'avis.

— Ce n'est pas bien, répliqua le gabier; mais c'est égal, que ça ne vous porte pas malheur! Je ne vous dis point au revoir, car le vieux Gaussard ne reviendra pas de cette campagne!

— Il m'est impossible, te dis-je, de faire autrement. Il le faut, mou brave.

— Que le bon Dieu vous garde! Pour ce qui est de nous, notre décompte est réglé.

— Voulais-tu donc me voir mourir à la peine?

— Au fait, reprit le gabier, si c'est la pure vérité ce que vous dites, il vaut mieux que ce soit nous autres qui avalions notre gaffe. Adieu donc, monsieur Renaud, sauvez-vous, et prenez soin de nos frères que vous commanderez plus tard; ils seront heureux, ceux-là!

La nouvelle du débarquement de Jules Renaud parcourut sourdement les rangs de l'équipage. Toutes les figures étaient consternées, le jeune lieutenant lisait des reproches dans tous les yeux.

M. de la Rizière le suivit avec anxiété.

Comme ils passaient auprès du panneau de l'arrière, Fargeolles, qui était dans la batterie, les aperçut, vit Jules tenant à la main son ordre de débarquement, monta rapidement, et se pencha à son oreille:

pluies ont dissipé les craintes que l'on éprouvait au sujet des récoltes.

A Sansoum, le 28 mai, on a éprouvé plusieurs secousses de tremblements de terre. — Havas.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Nous trouvons dans un journal de Constantinople, à la date du 26 mai, quelques détails sur le mouvement qui a eu lieu dans l'île de Crète :

« Pendant que le gouverneur-général était à Candie, un millier à peu près de paysans des hauteurs, unis à quelques Selimiotes et Kissamiotes, sont descendus à Potistria, portant une réclamation contre certaines nouvelles taxes dont il était question qu'on voulait les frapper. C'est l'impôt pour la conscription qui leur paraît surtout très-lourd, d'autant plus qu'il s'agirait de solder un arriéré de trois années.

« Le kéhaya de Véla-Pacha, en apprenant le rassemblement, envoya quelques soldats turcs et grecs pour le disperser, en engageant chacun à rentrer dans ses foyers ; mais les villageois refusèrent d'obtempérer à cette invitation et demandèrent à s'adresser directement au gouverneur.

« Pendant ce temps, l'huile abondait et se cédait à 30 et 28 piastres, si bien que, dans la seule journée de lundi, il en était entré dans la Canée 10,000 mistaches ; les villageois en livraient de tous côtés pour s'acheter des provisions, des effets de tout genre et surtout de la poudre.

« Mardi, un attroupement à Perivolia augmenta. Mercredi, un trois-mâts à hélice amenait le pacha et 700 hommes de troupes de ligne qu'il avait pris à Candie. Jeudi matin, on prit des mesures en se livrant à une perquisition sur ceux qui entraient dans la ville ou qui en sortaient, et en donnant ordre de cesser tout envoi d'approvisionnements dans l'intérieur de l'île.

« Le gouverneur-général fut prié de venir, en compagnie des consuls, recevoir les requêtes qu'on n'osait point apporter dans la citadelle ; mais un événement douloureux vint un instant compliquer la situation. L'évêque de la Canée, appelé en présence du métropolitain, chez Vély-Pacha, se sentit défaillir ; il est frappé d'apoplexie, et il est emporté dans la voiture du pacha au palais épiscopal, qui ne reçoit que son cadavre. Ce malheur excite le deuil le plus profond, et semble en même temps raviver l'irritation publique.

« Nous devons ajouter que jusqu'à la date de nos lettres, on n'avait, indépendamment du fait de révolte armée, rien à reprocher aux paysans. Ils n'avaient commis aucun vol ni acte de violence. Ils paient comptant tout ce qu'ils achètent et se proclament les sujets fidèles du sultan, leur père. Ils veulent seulement, disent-ils, lui exposer leurs plaintes.

« Nous espérons donc que si quelque incident malheureux ne vient donner un autre cours à cette affaire, elle pourra s'arranger facilement, la Sublime-Porte se montrant dans les meilleures dispositions pour faire droit à toutes les réclamations qui paraîtraient fondées.

« A cet effet, en même temps qu'elle a fait partir des troupes pour pouvoir parer à toutes les éventualités, elle a nommé un commissaire en la personne de Rhemsy-Effendi, muavin du ministère du

commerce, pour se rendre immédiatement sur les lieux afin de faire une enquête, prendre telles mesures nécessitées par les circonstances, et assurer la population de l'île des sentiments de la Sublime-Porte.

« Rhemsy-Effendi a dû partir aujourd'hui.

« Le *Solon* a été expédié à la Canée par le ministre de France à Athènes.

« Des requêtes ont été adressées par les paysans au gouverneur-général et aux consuls des puissances.

« Vély-Pacha a fait afficher des proclamations pour apaiser le soulèvement, démentir les bruits alarmants répandus par la malveillance, et engager chacun à rester paisible dans ses foyers. »

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On écrit de Naples.

« Le cratère supérieur du Vésuve s'est affaissé d'environ 60 à 70 mètres. Ce phénomène, croit-on, est l'effet de l'ouverture de nouvelles bouches sur le versant opposé à la mer, c'est-à-dire du côté d'Onajano. Quelques courants de laves se sont arrêtés, d'autres ont causé des dégâts et renversé encore quelques maisons et ruiné des terres. Dans la journée de mardi dernier, la lave, s'avancant du côté de l'Observatoire, intercepta la circulation des voitures par la route nouvelle. Mercredi soir elle semblait ralentir sa marche, mais bientôt l'éruption reprit avec une nouvelle violence et vint augmenter les craintes. Le courant qui coulait du plateau des Genêts descendit et ravagea une vigne ; un autre courant enveloppa une maison appartenant à un ecclésiastique et coupa la nouvelle route sur une longueur de 300 pas, de sorte qu'on a dû mettre aussitôt des travailleurs pour frayer, sur une propriété particulière, une autre voie aux curieux. Celui des courants qui avait pris la direction de la lave de 1855 s'est dirigé jeudi vers Saint-Georges, Cercola et Saint-Sébastien.

« Le ruisseau dit du Grand-Fossé avait atteint jeudi une largeur énorme, une largeur de 580 palmes, c'est-à-dire de plus de 150 mètres, dans la nuit du jeudi au vendredi, il précipitait sa course dans le sens de la chapelle de San-Vito et de Nocello.

« Aujourd'hui on ne sait guère que penser de la situation du volcan ; on semble redouter que l'affaissement considérable du grand cratère n'amène un travail souterrain dont la conséquence pourrait être un tremblement de terre. On m'a dit que l'Observatoire météorologique et l'Ermitage étaient abandonnés, mais je n'ai pu m'assurer du fait. On a dit aussi que quelques étrangers imprudents avaient péri, mais je ne crois rien de cette dernière assertion ; à chaque éruption on raconte la même histoire qui ne se trouve jamais plus vraie une fois qu'une autre. »

— Il a été constaté que, d'après les devis et contrats, il faudra à peu près 172,000 liv. (4,500,000 francs) pour équiper complètement le *Leviathan* ; que les engagements montent à 91,282 liv., y compris 50,000 liv. pour emprunts temporaires dont les directeurs sont responsables, et que les fonds en caisse s'élèvent à 52,000 liv. La somme nécessaire est, par conséquent, de 211,282 liv., ou, en ajoutant 8,718 liv. pour les éventualités, de 220,000 liv. st. par tonne. Le bureau croit que le voyage prélimi-

naire en Amérique donnera des profits suffisants pour couvrir les frais de cette épreuve.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Les récoltes en terre continuent à avoir la plus belle apparence ; nous ajouterons que, jusqu'à présent comme nous avons pu nous en assurer sur le terrain même, les éducations de vers-à-soie marchent également très-bien, malgré les succès partiels. Nous pensons que c'est là aussi le résultat constaté dans le voyage que vient de faire une commission de l'Académie des sciences, composée de MM. Decaisne, Péligot et de Quatrefages, chargée par l'illustre corps savant d'étudier la gattine.

— A Fives, près de Lille, vivait un M. D..., âgé de trente-six ans, qui avait pris des habitudes de méfiance et d'isolement telles, qu'il vivait en quelque sorte sequestré dans sa demeure dont il avait fait griller les fenêtres et même le conduit des cheminées. Le maire de Fives visitait le quelquefois, essayant de le ramener à des idées saines et à ne pas se refuser les soins qu'exigeait sa santé, lorsque durant plusieurs jours sa porte et ses fenêtres restèrent fermées. Sur l'ordre de l'autorité, on a pénétré dans le domicile de D..., et on l'a trouvé mort sur une chaise, où il s'était assis pour attendre tranquillement la mort. D... laisse une fortune de 60,000 fr., et il est mort d'inanition.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Naples, 11 juin. — Le comte de Malmesbury a donné dix jours au gouvernement de Naples pour qu'il accepte les conditions de l'Angleterre, ajoutant que cette dernière serait contrainte à employer la force, si on repoussait sa proposition.

Le commandeur Caraffa a fait connaître sa réponse mardi dernier. Le gouvernement de Naples paiera l'indemnité réclamée en faveur des mécaniciens anglais et remettra aussitôt le *Cagliari* et son équipage à la disposition de M. Lyons.

Londres, 11 juin. — L'*Agamemnon* et le *Niagara* ont quitté hier Plymouth pour procéder à la pose du câble atlantique sous-marin. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ÉLECTIONS.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

AVIS A MM. LES MAIRES.

Elections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement.

L'arrêté de convocation des électeurs porte, article 6, que le scrutin du dimanche 13 juin sera ouvert de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Sur l'observation qui lui en a été faite qu'il serait convenable, pour la commodité des électeurs, d'avancer l'heure du scrutin, LE PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE fait connaître à MM. les Maires qu'ils sont autorisés, s'ils le jugent à propos, à constituer, le dimanche, le bureau, dès 5 heures du matin, et à ouvrir ensuite immédiatement le scrutin.

MM. les Maires sont priés de publier dans leurs communes un avis aux électeurs en ce sens.

— Vous avez donc oublié que je vous ai craché au visage ! Notre expédition peut durer longtemps, et dans quelques semaines un homme de cœur eût trouvé l'occasion de laver cet affront dans le sang ; mais si vous débarquez M^{me} de la Rizière saura tout ; j'ai préparé une lettre qui l'en instruira. Débarquez maintenant ! débarquez donc !

Jules lança un regard de défi mortel à son ennemi ; puis pour toute réponse il déchira l'ordre de débarquement.

L'administrateur demeura stupéfait.

— Monsieur de la Rizière, lui dit Jules, je ne sais si je vous reverrai, mais je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi. J'ai une dernière grâce à vous demander, veuillez vous charger de mes adieux pour M^{lle} Antonine ; veuillez lui dire que son souvenir ne me quittera qu'à ma dernière heure.

Le lieutenant pressa une dernière fois avec effusion la main de M. de la Rizière, et courut à son poste de manœuvre.

— L'ancre est haute ! dit Gaussard.

— L'ancre est haute ! répéta l'officier d'une voix qui vibra de colère.

— Hisse le grand foc ! commanda M. de Kergal. Seul peut-être l'officier supérieur ignorait ce qui venait de se passer.

Le canot de M. de la Rizière s'éloigna sans emmener Jules Renaud.

Gaussard tressaillit et jura solennellement de veiller sur l'officier.

— Qu'on me fusille ! s'écria-t-il, s'il lui arrive malheur !... Ah !... tonnerre !... j'ai souvenance de ce pauvre petit M. de Pierremont !...

M. de la Rizière, en rentrant chez lui, y fut reçu par sa femme et sa fille qui l'attendaient avec impatience.

— D'où venez-vous si matin ? demanda la première. Vous alliez porter à M. Renaud son ordre de débarquement ?

— Si tu le sais, pourquoi me le demander ?

— Eh bien ! est-il débarqué ?

— Helas ! non ! répondit l'administrateur.

Antonine poussa un cri déchirant et s'évanouit ; les mûlatresses de la maison la transportèrent dans sa chambre. Quand elle revint à elle, d'amères réflexions assaillirent son esprit.

— Quoi ! Jules Renaud n'avait tenu aucun compte de ses prières, de sa lettre !... Quoi !... malgré la démarche de son père, il s'était obstiné à rester à bord !... Il avait pris le large avec la corvette.

La jeune fille éprouva une vive douleur mêlée de dépit ; elle s'effrayait, elle avait peur de Fargeolles. —

Bientôt après elle alla rendre visite à sœur Aglaé.

Elles s'aimaient. Elles avaient fait ensemble la traversée de la France à l'île Bourbon ; et bien souvent alors la jeune créole avait pris part aux exercices pieux des sœurs passagères.

Souvent, depuis, elle avait entretenu sœur Aglaé de ses craintes, de ses espérances, de son amour.

Celle qui avait été la sœur et la fiancée de Charles de Pierremont ne prononça jamais une parole amère contre Emile Fargeolles ; mais que de fois elle loua le cœur généreux de Jules !...

Et, de toutes parts des éloges semblables arrivaient aux oreilles de la jeune fille.

Cependant elle se plaignait amèrement du départ de Jules Renaud.

— Il ne tenait qu'à lui de ne point partir, disait-elle. M. le comte de Bellegrave, qui l'aime et l'estime tant, comptait le prendre pour second. Si Jules avait accepté, il serait ici maintenant, chaque soir, il viendrait à la Rizière, où mon père l'accueillerait comme un fils.

— De puissants motifs, sans doute, l'auront forcé de renoncer à un tel bonheur, dit sœur Aglaé en frémissant.

Le seul motif qui retenait Jules désormais était sa haine pour Fargeolles.

Aujourd'hui ont commencé les élections pour le conseil général et le conseil d'arrondissement.

Dans le canton nord-ouest, où il s'agit de nommer un conseiller général et un conseiller d'arrondissement, on parle de trois candidats pour le conseil du département :

M. Daburon, conseiller sortant ;
M. Léon Mayaud, maire de Saint-Martin ;
M. Tessié-Lamotte, maire des Rosiers.

Pour le conseil d'arrondissement on parle aussi de deux candidats :

M. Barré, conseiller sortant ;
M. Guérin, ex-notaire à Saint-Clément.

Pour le conseil d'arrondissement, dans le canton sud, nous n'avons pas entendu parler de candidats autres que les conseillers sortants :

MM. Bucaille
Et Paul Mayaud.

Le Bulletin des Lois publie la loi qui modifie l'article 259 du Code pénal. Nous croyons utile de reproduire le texte de cette loi, qui est aujourd'hui promulguée et va être exécutée dans sa teneur :

« Article unique. L'article 259 du Code pénal est modifié ainsi qu'il suit :

» Art. 259. Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiendra pas, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

» Sera puni d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état-civil.

» Le tribunal ordonnera la mention du jugement en marge des actes authentiques ou des actes de l'état-civil dans lequel le titre aura été pris indûment ou le nom altéré.

» Dans tous les cas prévus par le présent article, le tribunal pourra ordonner l'insertion intégrale ou par extrait du jugement dans les journaux qu'il désignera.

» Le tout aux frais du condamné. »

Nous lisons dans un article du *Journal de Maine-et-Loire* sur les fêtes d'Angers :

Nous devons une mention toute particulière au chef si distingué du corps de musique de l'École de Saumur. M. Brick a, depuis bien des années, droit de cité parmi nous ; nous avions souvent pu apprécier, non seulement son mérite éminent d'instrumentiste, mais aussi ses rares qualités personnelles. Il nous restait à applaudir le talent du maître dans la personne de ses nombreux et brillants élèves. Hâtons nous de dire que, dès les premiers accords, la haute réputation à laquelle est parvenue la musique de l'École n'a semblé pour tous que l'expression de la plus exacte vérité. Une seule chose égale peut-être la perfection de la mélodieuse compagnie, c'est l'inépuisable obligeance des exécutants et de leur dévoué capitaine. La musique de l'École de Saumur a conquis pour toujours à Angers une popularité dont nous serions trop heureux de lui donner, plus d'une fois encore, le reconnaissant témoignage.

M. de Caumont a été délégué par l'Institut des provinces de France, pour examiner l'Exposition

d'Angers et lui en rendre compte. Il a passé dans ce but un jour à Angers, et est reparti pour Paris enthousiasmé de notre Exposition angevine.

(Idem.)

On mande de Vire, le 3 juin, au *Moniteur du Calvados* :

« Un de ces orages qui sèment sur leur passage la désolation et la ruine, est venu fondre sur notre ville hier soir, à huit heures et demie, après trois jours d'intolérable chaleur. — Pendant cinq minutes à peine, une grêle d'une grosseur démesurée, vigoureusement chassée par un vent impétueux, a tout ravagé, tout détruit. Le poids moyen des grêlons, ou plutôt des fragments angulaires de glaçons, était de 7 à 8 grammes. Nous en avons vu qui pesaient 11 à 13 grammes. Quelques-uns, ramassés à Martilly après la bourrasque, ont atteint 23 grammes.

» Cette sorte de trombe, qu'accompagnait sans relâche le sourd roulement du tonnerre, se dirigeait du nord à l'est, brisant tout sur sa route, et faisant bien des malheureux. Nous venons de parcourir les jardins de nos horticulteurs-maraîchers ; la consternation est générale ; le cœur se brise à la vue de ces serres si belles encore hier, de ces châssis si bien garnis, aujourd'hui brisés, mutilés, entièrement annihilés, des fleurs cassées sur leurs tiges ou jonchant la terre, des arbres fruitiers veufs aujourd'hui de ces fruits qui devaient être la rémunération des fatigues de nos intelligents jardiniers!! Cinq minutes ont suffi pour détruire dans notre contrée l'espoir d'une année d'abondance et de bien-être!!!

» Puisse ce malheur être purement local, et avoir épargné les autres parties de notre beau département. »

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois mai 1858, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 31, le thermomètre centigrade étant monté à 30 degrés au-dessus de zéro ; le minimum de température s'est fait remarquer le 1^{er}, le thermomètre étant descendu à 6 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro ; la température moyenne du mois est + 14 degrés 712.

Le baromètre a atteint son maximum d'élevation le 26, étant monté à 770 millimètres 1 dixième ; son plus grand abaissement, qui est 744 millimètres 1 dixième, a été observé le 1^{er}, et sa hauteur moyenne est 757 millimètres 10.

L'aspect du ciel, a été clair 19 fois, nuageux 50, et couvert 24 ; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 15 jours de beau temps et 1 de très-beau temps ; il y a eu 8 jours de pluie qui ont donné 47 millimètres 3 dixièmes d'eau, ou 47 litres 3 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 1 fois ; nord-est 13 ; est-sud-est 4 ; sud-est 4 ; sud 2 ; sud-sud-ouest 1 ; sud-ouest 10 ; ouest 11 ; ouest-nord-ouest 3 ; nord-ouest 11 ; et nord-nord-ouest 2 ; total 62.

Vent moyen 11, vent fort 6, grand 3, halo 1.
Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 1 mètre le 3 mai ; 1 m. 04 c., le 7 ; 1 m. 12 c., le 10 ; 1 m. 20 c., le 12 ; 1 m. 12 c.,

le 16 et le 19 ; 08 c., le 26 ; 72 c., le 29, et 94 c., le 31.

Saumur, le 5 juin 1858.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Le SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE, ph. à Auch (Gers), si connu depuis trente années contre la goutte et les rhumatismes, adopté par toutes les sommités médicales, jouit toujours des mêmes succès. Il agit avec toute sûreté sans jamais occasionner des spasmes mortels comme les pilules, vins et élixirs de colchique. (643)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 3 au 10 juin.

On vient de détacher le coupon semestriel de 1 50 sur le 3 0/0. Cet incident a passé à peu près inaperçu, et a semblé accroître la faiblesse de la rente, au lieu de lui donner de l'élasticité. Le 3 juin, on avait fermé à 69 35, et le 7 juin, après que le coupon a été détaché, le 3 0/0 est tombé à 67 60. Ainsi, non-seulement la rente ne semblait pas disposée à regagner son coupon, mais elle subissait encore une nouvelle baisse. L'excès de cette faiblesse, l'exagération évidente de cette baisse ont ramené quelques acheteurs sur le marché, et donné un peu plus de fermeté aux cours ; mais le coupon n'en resté pas moins perdu, et les spéculateurs qui se sont mis à la baisse, en vue de cette circonstance, ont eu pleinement gain de cause.

Ces faits ont une triste signification, on ne saurait se le dissimuler. Ils révèlent un marché épuisé, démoralisé, où le découragement après avoir saisi les spéculateurs, commence à gagner les porteurs de titres. Depuis deux jours, on remarque bien certains symptômes d'amélioration. La rente s'est relevée à 68 fr., les actions du Crédit mobilier ont repris une élasticité remarquable ; enfin la panique s'est arrêtée sur les chemins de fer, et a fait place à quelques demandes. Mais cette reprise n'offre pas de garanties bien sérieuses de durée ; c'est un mouvement de place qui n'a pas de racines profondes dans l'opinion.

La hausse des chemins a été facilitée par des escomptes qui ont intimidé les vendeurs et créé la rareté des titres. Les lignes sur lesquelles les escomptes ont eu le plus d'importance sont naturellement celles que la baisse avait pris pour point de mire : l'Orléans, l'Est, l'Ouest. Il faut y ajouter le Dauphiné, compagnie dont les titres sont fort rares et très-bien classés. Le Midi, dont l'assemblée a lieu aujourd'hui même, a une tendance manifeste à remonter, depuis que ses arrangements avec le canal du Midi sont terminés. Le Lyon reprend ferme et s'est relevé au-dessus de 740. Le Nord, qui était tombé au-dessous de 900 fr., a de nouveau franchi ce cours. L'Ouest, qui a obtenu une amélioration importante de recettes la semaine dernière, est ferme à 560. L'Est attire des demandes suivies à 710 et 715. Les chemins étrangers s'immobilisent dans leurs cours précédents.

Les obligations hypothécaires, émises par MM. P.-M. Millaud et C^o, attirent toujours l'attention publique. Les porteurs ont une quadruple garantie : première hypothèque, privilège de vendeur, privilège de constructeur et droit d'antichrèse, avec un intérêt annuel de 6 0/0 sur le prix d'émission. Dans les conditions où se trouvent les affaires en général, on ne saurait trouver de placements plus solides et plus avantageux. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie).

BOURSE DU 10 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 68 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 11 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 05

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Mon Dieu !... reprit Antonine, j'éprouve d'horribles pressentiments !... Je tremble de le savoir à bord ! Il y a là un si méchant homme !...

Sœur Aglaé ne répondit point et soupira.

— Vous ne connaissez point M. Fargeolles comme moi, poursuivit Antonine. Vous ne l'avez qu'entrevu à bord ; mais il a passé deux mois entiers à la maison, pendant votre voyage à Sainte-Marie. Vous ne vous figurez pas de quelle façon il parlait de M. Renaud. Il ne disait de lui que du mal, se moquait sans cesse, débitait mille calomnies odieuses tout en faisant de l'esprit, et ricannant constamment. Je ne l'ai jamais cru, moi !... malheureusement ma pauvre mère se laissait prendre à ses exécrables plaisanteries.

— Antonine... mon enfant... dit sœur Aglaé maîtrisant son émotion, je prierai... nous prierons ensemble pour votre noble ami. Que Dieu vous le garde !...

L'hospitalière se rappelait, hélas ! que Dieu ne lui avait point gardé, à elle, son fiancé Charles de Pierremont. Antonine ne comprit que plus tard le sens douloureux de ses paroles, un soir à l'habitation, quand le comte de Bellegrave raconta la tragique histoire de l'*Aiguillette d'or*.

— Quoi ! murmura-t-elle, sœur Aglaé est Eglé de Pierremont !...

Antonine, défaillante, se souvenait de sa réponse.

— Sœur Aglaé connaissait Fargeolles mieux que nous ! pensait-elle. Fargeolles qui lui a tué son fiancé, l'ami de Jules... Oh ! mon Dieu ! s'ils allaient se battre encore !

Les craintes d'Antonine redoublèrent ; elle baissa le front, pour qu'on ne vit point sa pâleur.

Il faisait déjà nuit, M. et M^{me} de la Rizière écoutaient avec émotion le comte de Bellegrave qui continua :

— Ma femme recueillit Eglé chez elle et lui tint lieu de mère. Nous voulions lui rendre la vie supportable ; nous avons essayé de tout, elle n'a jamais voulu être consolée qu'en se consacrant à Dieu !...

— Aglaé !... sœur Aglaé ! pensait Antonine, il me semble que je l'aime encore davantage !

Il ne s'écoulait guère de jour sans qu'Antonine allât rendre visite à l'angélique sœur Aglaé.

(La suite au prochain numéro.)

LA FÊTE-DIEU.

Au sommet de la tour, airain mystérieux,
Gronde sur la cité comme une voix des cieux ;
Par tes graves accents, dis aux enfants des hommes
De venir se presser à l'ombre de tes dômes,

D'apporter des rameaux à nos jardins ravis,
Pour en couvrir au loin les dalles du parvis.

Lévités, revêtez vos splendides parures,
Joyeux enfants de chœur, élevez vos voix pures,
Balancez dans vos mains l'urne au suave encens,
Rayonnez sur l'autel, flambeaux éblouissants.
Orgue, debout au seuil de la demeure sainte,
Exhale de tes chants l'harmonieuse plainte.

Chrétiens, dans sa bonté, Dieu paraît devant vous,
Confessez sa grandeur, tombez tous à genoux !

Sacrement des autels, redoutable mystère,
C'est toi qui couronnas le rachat de la terre ;
C'est toi qui, des païens chassant les dieux pourris,
Plaças ta majesté sur leurs vastes débris,
Et qui, de ce séjour bannissant l'esclavage,
Arrachas l'infortune à son triste veuvage.

O Christ ! sauveur du monde, ô fils de Dieu fait homme !
Notre affranchissement par ta mort se consume,
Et ton corps glorieux, placé sur nos autels,
Demeure l'allégresse et l'appui des mortels.
L'humble vient y puiser douceur pour ses misères,
Le puissant, la clémence et l'amour pour ses frères.

LÉON DAUDRÉ.

Étude de M^e BEAUREPAIBE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M. JAHAN.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 22 mai 1858, enregistré et signifié, rendu contradictoirement entre M^{me} Françoise-Louise-Désirée Allain, épouse de M. René-Jules Beauron, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, et ledit sieur Beauron,

Il résulte que M^{me} Beauron a obtenu contre son mari sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné ayant occupé pour M^{me} Beauron.

Saumur, le 12 juin 1858.

BEAUREPAIBE,
(299) avoué-licencié.

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A vendre, à arrenter ou à affermer pour la Saint-Jean 1859,

UN MOULIN A VENT,

En exploitation et achalandé, nommé le moulin du *Billot*, situé sur le Château, commune de Saumur, appartenant à Camille Barré.

S'adresser audit M. BARRÉ, à Moutfort, près Doué, ou à M^e TOUCHALEAUME. (300)

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, à titre de licitation,

Le dimanche 27 juin 1858, à midi, En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées, dépendant de la ferme des *Tisonnières*.

1° Une pièce de terre, nommée les *Grandes-Noues*, contenant 27 ares 20 centiares;

2° Une pièce terre, nommée la *Grande-Ouche*, de 38 ares 50 centiares;

3° Un morceau de terre, autrefois en pré, au lieu dit la prairie de *Jugateau*, de 27 ares 50 centiares;

4° Un pré, au lieu dit le marais de *Jugateau* ou les *Montis*, de 44 ares 40 centiares;

5° Et une pièce de terre, joignant MM. Pineteau, D'Armaillé et Tessier, de 44 ares.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e TOUCHALEAUME. (301)

A VENDRE

Une MAISON (*Café-Saumurois*), sise rue Saint-Nicolas, n° 3. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La Jolie Propriété

DE LA BIENBOIRE,

Sise commune de Souzay, près Saumur.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 juin 1858, à midi,

en l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Brault, nos 3 et 5, occupée en partie par M. Esnault.

Cette maison consiste en trois chambres et une boutique au rez-de-chaussée, cour et jardin.

Cinq chambres au premier, greniers au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (270)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

1° UNE FERME,

Située BOURG et commune d'Allonnes,

D'une contenance cadastrale de 12 hectares 24 ares 03 centiares.

2° Diverses pièces de terre labourables et prés éparses,

Situées dites commune d'Allonnes, section de Russé, d'une contenance cadastrale de 6 hectares 41 ares 76 centiares.

S'adresser pour voir la ferme du bourg d'Allonnes au sieur Busson et pour les pièces éparses au sieur Jean-Mathurin HOUDOYER, fermiers, et pour traiter à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (292)

A VENDRE

Une MAISON, située à Presle commune de Distré, avec jardin parfaitement *affrui*.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (271)

RENTE VIAGÈRE

2,600 FRANCS

A placer sur deux têtes.

S'adresser à M^e DUTERME notaire à Saumur. (264)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nautilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Jolie JUMENT à deux fins. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin,

Sisè rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

M. MAUBERT, huissier, demande de suite un deuxième CLERC. (288)

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n° 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n° 8. (226)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO

GUÉRIT TOUJOURS, souvent dans les 24 heures, écoulements récents ou chroniques. — Le flacon, 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard. BON PRÉSERVATIF.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

DENTS A 5 FRANCS, DE D'ORIGNY,

Médecin-Dentiste de la Faculté de Paris,

Docteur en chirurgie de l'Université d'Éna, passage Véro-Dodat, 33, ci-devant place du Palais-Royal, 225, PARIS.

M. d'Origny, après quinze années d'étude raisonnée et d'expérimentation des anciens et nouveaux systèmes, est parvenu aux dernières limites de la perfection dans l'art du Dentiste. Absence complète de la moindre douleur dans la pose et l'emploi de ses Dents et Rateliers; imitation parfaite de la nature; facilité de broyer les aliments les plus durs; inaltérabilité et solidité garanties; à tous ces avantages se joint une modicité de prix inconnue jusqu'ici, puisque M. d'Origny, grâce à ses perfectionnements, a pu réduire à cinq francs le prix de ses Dents, avec garantie écrite pour dix ans. — Visible de 9 à 5 heures, passage Véro-Dodat, 33, Paris. (298)

BAINS DE MER DE ST-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville. Casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux (Derby de l'Ouest); vie peu chère, logements et hôtels confortables. (289)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

UN AN,

Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine: 1° une *Revue générale de la semaine*; 2° les *Actes officiels*, extraits du *Moniteur universel*; 3° une *Chronique générale*, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4° une *Chronique départementale*; 5° des *Variétés* d'un haut intérêt; 6° un *Feuilleton* choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7° un *Bulletin commercial* qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répetons enfin, en terminant, qu'il n'existe PAS en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour UN AN, ou de quatre francs pour SIX MOIS, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,